

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le conseil municipal se réunira dans la salle Gambetta commune de Saint-Pierre d'Oléron

**Mardi 4 avril 2023, à 19h00**

Affiché le 29 mars 2023

Le maire,  
Conseiller départemental  
Christophe SUEUR.



**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

Session ordinaire

**ADMINISTRATION GENERALE**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal séance du 14/03/2023
- Renouvellement de la convention pour la mise à disposition d'un conseiller numérique de proximité

**FINANCES**

- Révision-actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement n°1 à 11
- Affectation du résultat budget général de la commune
- Taux des taxes directes locales 2023
- Reprise partielle de la provision pour travaux abords du port de la Cotinière
- Budget primitif 2023 – budget général de la commune
- Affectation du résultat budget marché couvert
- Mise en place d'une provision pour travaux sur le marché couvert
- Budget primitif 2023 – budget marché couvert
- Affectation du résultat budget golf
- Budget primitif 2023 – budget golf
- Golf municipal – exploitation du bar/restaurant

**URBANISME**

- Convention de servitudes pour Enedis
- Dénomination de rues